

Charte éthique

Photographes spécialisé·e·s dans la Photo-thérapie

La charte ci-après n'est pas libre de droits. Si en tant que photographe spécialisé.e dans la photo-thérapie vous souhaitez également ratifier cette charte, merci de me contacter via l'onglet "contact".

Les photographes signataires

Sarah HAVEL

Toi-m'aime Photo-thérapie



Alexis LANG

Séance "reflets"

Préambule :

L'absence de réglementation spécifique en matière de photo-thérapie et l'expansion de cette activité nous amènent, en tant que professionnel·le·s, à interroger nos pratiques respectives. Face à cette situation, nous avons décidé de mettre en place une charte éthique, guidée par nos valeurs professionnelles, afin d'établir un cadre pour notre activité.

La photo-thérapie est une pratique qui utilise la photographie comme outil thérapeutique pour encourager l'expression de soi, la réflexion et le développement personnel. Elle met en avant l'impact de l'estime de soi et de l'image de soi dans un processus défini par le·a photographe spécialisé·e.

Cette approche thérapeutique souligne les bienfaits sur le bien-être, le développement personnel et l'estime de soi, permettant aux individus d'explorer et de communiquer leurs émotions, leurs expériences et leur perception du monde.

Il s'agit d'une approche complémentaire et non conventionnelle dans le domaine de la santé mentale et du bien-être. Elle peut être utilisée en collaboration avec d'autres formes de thérapie ou de soutien, offrant ainsi une alternative pour explorer et traiter les défis personnels de certaines personnes.

La photo-thérapie ne remplace pas les approches thérapeutiques traditionnelles et ne convient pas à tous les cas. Chaque individu est unique, et il est essentiel de travailler en collaboration avec des professionnel·le·s qualifié·e·s pour déterminer les approches thérapeutiques les plus adaptées à chaque personne.

Ainsi, l'utilisation du terme "thérapie", notamment pour la "photo-thérapie", ne fait aucunement référence à la qualité de professionnel·le de la santé mentale, qui nécessite une formation et une réglementation spécifique.

Les photographes qui utilisent ce terme ne sont pas légalement tenus de posséder une formation dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que nous avons choisi d'élaborer cette charte. Elle reflète notre ligne de conduite en tant que photographes spécialisé·e·s dans la photo-thérapie, dans le but d'assurer un cadre sécurisé et respectueux des droits fondamentaux de notre clientèle.

En ratifiant cette charte, je m'engage solennellement à :

1. Responsabilité envers les clientes :

- Je veille à être transparent·e sur mes compétences, qualifications et formations.
- Je m'engage à respecter la confidentialité des informations partagées par mes clientes. Toutes les images et les discussions seront traitées avec la plus grande discrétion.
- J'assure un environnement sûr, respectueux et sans jugement pour mes clientes, où elles peuvent librement exprimer leurs émotions et leurs pensées en toute confiance.
- Je reconnais les limites de ma pratique en tant que photographe et je recommande à mes clientes de consulter des professionnels qualifiés lorsque les problématiques dépassent mes compétences.

1. Responsabilité envers les clientes

(suite) :

- Je ne considère pas mes clientes comme des « patientes » et je ne prétends pas être un·e professionnel·le de la santé.
- Je respecte le droit fondamental de chacun·e à ne pas révéler des informations personnelles.
- Je veille à l'intégrité et à la dignité de mes clientes en les traitant avec le plus grand respect, en créant un environnement professionnel sûr et en évitant tout comportement abusif ou inapproprié. J'établis des limites claires et respecte le consentement de mes clientes tout au long du processus. **Cela comprend notamment :**

1. Responsabilité envers les clientes

(suite) :

o Je prévois un espace ou je quitte la pièce pour permettre à la cliente de se changer ou de se dénuder tout en préservant son intimité.

o Je demande le consentement clair et non équivoque de la cliente à chaque étape de la prestation, en particulier lorsqu'il s'agit de dénudement.

o Pendant la séance photo impliquant de la nudité, je m'abstiens de tout contact physique. J'utilise des instructions verbales pour guider la cliente. Si nécessaire, j'obtiens explicitement et clairement le consentement de la cliente avant de réaliser une action spécifique (par exemple, "je vais maquiller telle zone") et je renouvelle cette demande autant de fois que nécessaire.

o Je suis transparent·e à chaque étape, y compris celles impliquant le dénudement, en rappelant que cela n'est pas obligatoire et peut être adapté, ou qu'il est possible d'y renoncer à tout moment.

2. Intégrité professionnelle :

- Je m'engage à agir dans l'intérêt supérieur de mes clientes, en favorisant leur bien-être et leur autonomie. Je veille à éviter l'établissement d'une relation de dépendance. Ainsi, le processus de photo-thérapie est structuré autour d'étapes claires et préalablement définies.
- Je maintiens et développe mes compétences en matière de photo-thérapie.
- Je travaille régulièrement sur moi-même pour garantir une écoute de qualité.
- En cas de danger imminent ou de menace avérée, telle qu'une mauvaise météo pendant la séance photo ou des contre-indications (sociales, physiques ou psychologiques) de la cliente, je renonce à réaliser la prestation.
- Je veille à créer un espace sécurisé où le consentement de la cliente est écouté et respecté.

2. Intégrité professionnelle (suite) :

- Je renonce à réaliser toute prestation pour une cliente si cela entre en conflit avec mes valeurs ou dépasse mes compétences.
- Si j'estime qu'un accompagnement thérapeutique est nécessaire, j'oriente ma cliente vers un·e professionnel·le de santé mentale ou médical. Je n'encourage en aucun cas l'interruption d'un traitement.
- Je suis transparent·e quant à l'utilisation de notions spirituelles ou de pratiques New Age (par exemple, l'utilisation d'oracles ou de tarots). J'y ai recours uniquement comme des outils de médiation et d'expression. Je laisse à la cliente la liberté de les utiliser ou non, sans aucune obligation ou encouragement de ma part.
- Je respecte le droit de la cliente d'interrompre le processus à tout moment, sans avoir à se justifier.

3. Collecte et utilisation éthique des photographies ainsi que des données :

- Je m'engage à ne pas publier les photos des clientes sur Internet ou tout autre espace public sans leur consentement préalable, libre et éclairé. J'assure une utilisation éthique et respectueuse des images.
- J'informerai mes clientes des différents formats dans lesquels leurs images peuvent être utilisées, tels que des conférences, des formations, de la publicité, des sites internet et des réseaux sociaux.
- Je veille à protéger la confidentialité des échanges, des personnes ainsi que leur anonymat et leur intimité (physique, sociale et psychologique), sauf accord de leur part, par exemple pour un témoignage.

3. Collecte et utilisation éthique des photographies ainsi que des données (suite) :

- Je garantis la protection des droits de propriété intellectuelle de mes clientes sur les photographies qu'elles créent pendant les séances de photothérapie.
- Afin de respecter le consentement et la vie privée de la cliente, je prends les mesures de sécurité nécessaires quant à la collecte des données utiles à la prestation, leur conservation mais aussi en matière de diffusion.

4. Cadre professionnel

- Je fournirai à mes clientes des informations claires concernant ma pratique de la photo-thérapie, incluant mes qualifications, le processus, les règles de la relation commerciale, mes valeurs, mon expérience, mes limites, mes tarifs et les principes que je ne cautionne pas.
- Je serai prudent.e face à l'absence de cadre institutionnel dans le domaine de la photo-thérapie.
- J'obtiendrai le consentement éclairé de mes clientes pour toute approche ou technique utilisée pendant les séances de photo-thérapie.
- En cas de désaccord avec des collègues ou des clientes, je m'abstiendrai de les attaquer ou de les critiquer sur l'espace public ou réseaux sociaux.
- Je ne surestimerai pas les effets engendrés par l'expérience de la photo-thérapie.
- J'informerai mes clientes de mes droits d'auteur·ice et des différentes utilisations possibles (à des fins privées ou professionnelles).

5. Évolution et progression de la pratique

- Si je n'ai pas de formation en photo-thérapie ou dans une pratique similaire, j'envisagerai de me former auprès de professionnel·le·s qualifié·e·s ou de constituer un réseau afin d'être en mesure d'orienter mes clientes en cas de besoin.
- Je recherche des supervisions ou des échanges avec d'autres praticien·ne·s afin de garantir une approche éthique et de me conformer aux meilleures pratiques de la profession.
- Je contribue au rayonnement de la photo-thérapie ainsi qu'à son développement intègre et éthique.

Ratifiée en date du 1er janvier 2024 par :
Sarah HAVEL & Alexis LANG